

Brève instruction



Accédez en quelques étapes simples à la solution de libre passage de Lealta Fondation de libre passage («Fondation»):

1

Afin que l'ouverture, le transfert et un éventuel investissement puissent se faire sans problème et à bonne échéance, nous vous prions de remplir les formulaires suivants:

- **Demande d'ouverture de compte**, y compris contrôle du risque, ouverture de dépôt/choix de l'investissement et feuille de conclusion. Un maximum de 1 compte de libre passage peut être ouvert.
- **Ordre de virement**, en vue d'un transfert d'une prestation de sortie ou de libre passage d'une institution du 2e pilier.
- **Stratégies de placement**, comme information pour Multi Fund Invest.
- **Feuille de restrictions**, pour Mandate Invest.
- **Demande d'accès à Liberty Connect**, si désirée.
- **E-Mail Waiver** (seulement pour Multi Fund Invest).

2

Afin que l'ouverture et le transfert soient valides, il est nécessaire que tous les formulaires énumérés soient dûment signés. Veuillez indiquer sur la feuille de conclusion les documents qui ont été envoyés.

3

Une copie du passeport ou de la carte d'identité (avec photo et signature visible) doit toujours être jointe.

4

Les documents dûment complétés doivent être envoyés à l'adresse suivante:

info@lealta.ch ou

Lealta Fondation de libre passage
Rubiswilstrasse 14
Case postale 51
6431 Schwyz

5

La Fondation envoie la confirmation d'ouverture au preneur de prévoyance par courrier en l'espace de quelques jours. L'ordre de transfert rempli et signé par le preneur de prévoyance est immédiatement envoyé à l'ancienne caisse de pension, fondation de libre passage, banque ou assurance accompagné d'un bulletin de versement et d'une confirmation. Après réception de l'avoir, le preneur de prévoyance reçoit de la part de la Fondation un avis de crédit. Si une solution titres a été conclue, l'avoir de prévoyance sera investi selon l'ordre du client.

Il n'est pas possible d'influencer le déroulement chronologique du transfert de fonds. Les demandes le concernant sont à adresser personnellement à votre caisse de pension, fondation de libre passage, banque, assurance ou à votre conseiller.

Nous nous tenons à votre entière disposition si vous deviez avoir besoin d'aide ou de plus amples renseignements.

Lealta Fondation de libre passage
+41 58 733 04 40
info@lealta.ch

Demande d'ouverture d'un compte auprès de Lealta Fondation de libre passage

Preneur de prévoyance

* indications
obligatoires

Civilité *	☐ Monsieur ☐ Madame		Titre	☐ Dr. ☐ Prof. ☐ Prof. Dr.	
Nom *			Prénom *		
Rue, n° *			NPA, lieu, pays *		
Nationalité	Téléphone	Date de naissance *			
Numéro d'assuré (AVS) *	État-civil/Date de mariage *	Adresse e-mail *			

Ordre de virement

☐ Par la présente, je mandate la Fondation de récupérer mes avoirs ainsi que les éventuels titres se trouvant auprès de ma/mes anciennes institutions du 2e pilier au moyen de l'ordre de virement joint à ma demande d'ouverture de compte.
Si cet ordre ne devait pas être joint, le bulletin de versement est automatiquement annexé à la lettre d'ouverture.

Liberty Connect

☐ Je souhaite un accès en ligne pour mon/mes rapport/s de prévoyance et joins la demande prévue à cet effet pour Liberty Connect.

Conseiller

Nom de la société	Téléphone
Nom	Prénom
Rue, n°	NPA, lieu, pays

Instructions d'envoi

☐ Pas d'envoi

☐ E-mail *
 ☐ Poste *
 ☐ Preneur de prévoyance
 ☐ Conseiller
 ☐ Preneur de prévoyance avec copie au conseiller
 ☐ Preneur de prévoyance avec copie au conseiller

* Choisissez entre le E-mail et la poste.

☐ Adresse de correspondance divergente du preneur de prévoyance:

c/o Nom/Entreprise	Prénom/Interlocuteur
Rue, n°	NPA, lieu, pays

Visa du client

Votre contrôle du risque personnel pour Lealta Fondation de libre passage

Si vous souhaitez opter pour une solution titres, il est nécessaire que nous connaissions votre capacité personnelle au risque. Les données concernant votre personne, votre propension au risque, vos objectifs de placement et votre durée de placement sont les pierres angulaires pour choisir votre stratégie de placement personnelle. Prenez donc votre temps pour répondre consciencieusement aux questions figurant ci-après.

Preneur de prévoyance

Numéro de client/portefeuille

Nom

Prénom

Veuillez cocher les réponses qui vous correspondent ou qui reflètent au mieux votre situation.

Données personnelles

Les questions 1 à 7 portent sur certains paramètres essentiels autour de votre personne dans le but de cerner la nature des investissements qui correspondent à votre profil et l'horizon de placement prévu.

1. Veuillez saisir votre âge.

a) ☐ moins de 35 ans	12
b) ☐ entre 35 et 45 ans	9
c) ☐ entre 45 et 60 ans	6
d) ☐ plus de 60 ans	3

2. Laquelle des affirmations suivantes reflète le mieux votre situation actuelle en matière de dépenses (loyer, formation/formation continue des enfants, hypothèque, projets de vacances, etc.)?

a) ☐ La majeure partie de mes revenus est allouée à la couverture de mes charges régulières.	2
b) ☐ Moins de la moitié de mes revenus est allouée à la couverture de mes dépenses régulières.	4
c) ☐ Une partie insignifiante de mes revenus est consacrée à la couverture de mes dépenses régulières.	6

3. Combien de temps pourriez-vous financer votre train de vie habituel si vos revenus réguliers venaient à cesser du jour au lendemain ? Répondez à cette question en tenant compte du fait que vous n'avez pas l'intention de vendre vos investissements à long terme (propriété immobilière, portefeuille de titres, etc.).

a) ☐ moins de 3 mois	2
b) ☐ entre 3 et 6 mois	4
c) ☐ entre 6 et 12 mois	6
d) ☐ entre 12 et 24 mois	12
e) ☐ plus de 24 mois	18

4. Partez-vous du principe qu'au cours des cinq prochaines années, votre revenu va

a) ☐ ... augmenter?	6
b) ☐ ... rester à peu près stable?	4
c) ☐ ... baisser?	2

5. Quelle est votre fortune totale à ce jour (sans les biens immobiliers)?

a) ☐ moins de CHF 50 000	0
b) ☐ entre CHF 50 000 et CHF 250 000	6
c) ☐ entre CHF 250 000 et CHF 500 000	9
d) ☐ plus de CHF 500 000	15

6. Quelle est votre expérience en matière d'investissement dans des titres?

a) ☐ Aucune ou peu d'expérience	2
b) ☐ Suffisamment d'expérience	4
c) ☐ Expérience approfondie/professionnelle	6

Visa du client



7. Quel est l'horizon de placement de la stratégie prévue?

a) ☐ 0 – 3 ans → Votre horizon de placement correspond en principe à la stratégie de placement à risque faible.	0
b) ☐ 3 – 5 ans	2
c) ☐ 6 – 10 ans	4
d) ☐ 10 – 20 ans	10
e) ☐ plus de 20 ans	15

**Penchant au
risque**

Les questions 8 et à 9 visent à cerner votre propension au risque en tenant compte de votre horizon de placement.

8. Les exemples ci-dessous vous montrent que plus les attentes envers un rendement élevé augmentent, plus le risque augmente également, ce qui présuppose une propension au risque plus élevée. Les exemples choisis ne tiennent pas compte de la situation actuelle des marchés et sont hypothétiques. Lequel des exemples suivants vous correspond le mieux?

a) ☐ Vous n'êtes pas prêt à accepter des fluctuations de valeur. → Votre propension au risque correspond en principe à la stratégie de placement à risque faible.	0
b) ☐ Vous accordez de l'importance à un rendement stable et si possible de faibles fluctuations de valeur (p. ex. un placement qui peut fluctuer d'une année à l'autre entre moins 5% et plus 5%).	2
c) ☐ Vous êtes prêt à accepter certaines fluctuations de valeur annuelles afin de dégager à long terme un rendement plus élevé (p. ex. un placement qui peut fluctuer d'une année à l'autre entre moins 10% et plus 10%).	4
d) ☐ Vous êtes prêt à accepter certaines fluctuations de valeur annuelles afin de dégager à long terme un rendement plus élevé (p. ex. un placement qui peut fluctuer d'une année à l'autre entre moins 15% et plus 15%).	7
e) ☐ Vous êtes prêt à accepter de grandes fluctuations de valeur annuelles afin de maximiser votre rendement à long terme, (p. ex. un placement qui peut fluctuer d'une année à l'autre entre moins 20% et plus 20%).	10

9. Admettons que vous ayez opté pour un placement avec un certain risque. Après une première période de hausse, le cours de votre placement chute en dessous de votre prix d'achat. Quelle sera votre réaction, en partant du principe que votre profil et votre horizon de placement n'ont pas nettement changé par rapport aux réponses apportées aux questions 1 à 7?

a) ☐ Je passerais probablement à un placement un peu moins risqué.	2
b) ☐ J'attendrais probablement dans un premier temps et changerais de placement après une perte décisive.	4
c) ☐ Je garderais probablement mon placement parce que je peux en principe accepter des baisses de cours temporaires.	6

Total des points

Visa du client

Résultat de l'analyse du profil de risque

Profil de risque

Risk Level	Stratégie d'investissement correspondante
Niveau de risque 1 ☐ 0 – 20 points	Risque faible: Votre profil de risque correspond à une stratégie qui se concentre sur la préservation à long terme du capital sans tolérance aux importantes fluctuations de valeur. Les placements se concentreront donc sur une solution à taux d'intérêt fixe en francs suisses, préservant la valeur. Remarque concernant les risques: Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune stratégie est entièrement exempte de risque dans sa mise en œuvre. Il ne peut donc pas être exclu qu'une stratégie avec des placements visant la préservation de la valeur génère des revenus négatifs.
Niveau de risque 2 ☐ 21 – 33 points	Conservateur: Votre profil de risque correspond à une stratégie qui se concentre sur un revenu si possible continu sans totalement renoncer à l'opportunité de profiter de petits gains sur les cours et/ou les taux de change. L'accent est mis sur les produits d'investissement à taux fixe, telles que les obligations. Par l'ajout d'une petite part d'actions et d'une part limitée de devises étrangères, l'objectif est d'atteindre à long terme une augmentation du patrimoine peu exposé aux fluctuations de valeur. Votre propension au risque vous laisse le choix entre une part d'actions située entre 0 et 25% ou une stratégie de placement dont le risque est faible.
Niveau de risque 3 ☐ 34 – 46 points	Équilibré: Votre profil de risque correspond à une stratégie qui se concentre sur un revenu régulier et un rendement plus élevé sur le long terme. L'investissement s'articule de façon équilibrée entre des placements à taux fixe, des actions et des devises étrangères. Il est ainsi possible de viser des revenus courants et de profiter des gains sur les cours et/ou sur les taux de change. L'objectif est d'atteindre une croissance du patrimoine sur le long terme en prenant en compte des fluctuations de valeur. Votre propension au risque vous laisse le choix entre une part d'actions située entre 0 et 40% ou une stratégie de placement dont les risques sont faibles.
Niveau de risque 4 ☐ 47 – 60 points	Dynamique: Votre profil de risque correspond à une stratégie qui mise avant tout sur un gain important dégagé par les cours ou des gains de change plutôt que par des revenus courants. L'accent est mis sur des valeurs matérielles avec une part élevée en devises étrangères. L'objectif est d'atteindre une croissance importante du patrimoine sur le long terme en prenant en compte de grandes fluctuations de valeur. Votre profil dévoile une propension élevée au risque et vous laisse le choix entre une part d'actions située entre 0 et 60% ou une stratégie de placement dont le risque est faible. Ce profil de risque vous permet également d'accéder, conformément à l'art. 50, al. 4 OPP2, ainsi qu'au règlement de placement de la Fondation, aux possibilités de placement étendues.
Niveau de risque 5 ☐ 61 – 74 points	Croissance: Votre profil de risque correspond à une stratégie qui mise nettement plus sur un gain conséquent dégagé par les cours et/ou les taux de change plutôt que sur des revenus courants. L'accent est mis sur les valeurs matérielles (actions) avec une part élevée en devises étrangères. L'objectif est d'atteindre une croissance importante du patrimoine sur le long terme en prenant en compte de très grandes fluctuations de valeur. Votre profil dévoile une propension très élevée au risque et vous laisse le choix entre une part d'actions située entre 0 et 80% ou une stratégie de placement dont le risque est faible. Ce profil de risque vous permet également d'accéder, conformément à l'art. 50, al. 4 OPP2, ainsi qu'au règlement de placement de la Fondation, aux possibilités de placement étendues.
Niveau de risque 6 ☐ 75 – 94 points	Gain en capital: Votre profil de risque correspond à une stratégie qui mise nettement plus sur un gain conséquent dégagé par les cours et/ou les taux de change plutôt que sur des revenus courants. L'accent est exclusivement mis sur les valeurs matérielles (actions) avec une part très élevée en devises étrangères. L'objectif est d'atteindre une croissance importante du patrimoine sur le long terme en prenant en compte d'importantes fluctuations de valeur. Votre profil dévoile une propension extrêmement élevée au risque et vous laisse le choix entre une part d'actions située entre 0 et max. 100% ou une stratégie de placement dont le risque est faible. Ce profil de risque vous permet également d'accéder, conformément à l'art. 50, al. 4 OPP2, ainsi qu'au règlement de placement de la Fondation, aux possibilités de placement étendues.

Choix de la stratégie d'investissement

Sur la base de l'analyse du risque et du profil de risque, ainsi qu'en tenant compte des règlements de Fondation applicables, je mandate la Fondation, d'appliquer la stratégie de placement suivante:

Stratégie de placement	Risque faible	Conservateur	Équilibré	Dynamique	Croissance	Gain en capital
Niveau de risque	1	2	3	4	5	6
Stratégie choisie	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Explication

Je déclare avoir fourni une réponse véridique à toutes les questions, totalisé les points obtenus et compris le profil de risque correspondant au total des points ainsi que la stratégie de placement correspondante. La stratégie de placement que j'ai choisie: ☐ correspond à mon profil de risque ☐ ne correspond pas à mon profil de risque

Raison justifiant un écart si la stratégie de placement présente un risque plus élevé que le profil de risque.

Visa du client



Ouverture d'un dépôt/Choix de l'investissement

Je prends acte qu'un dépôt-titres sera automatiquement ouvert – en plus du compte – au moment où je choisis un produit dans le cadre d'une solution titres.

Preneur de
prévoyance

Numéro de client/portefeuille

Nom

Prénom

Partenaire com-
mercial/Conseiller

Nom de la société (veuillez l'indiquer en entier)

Procuration

Mandat de gestion de fortune

Dans le cas d'une solution titres, je suis d'accord que la Fondation mandate la société le partenaire commercial/conseiller en tant que gestionnaire de fortune de la Fondation. Les titres enregistrés sont gérés par le gestionnaire de fortune mandaté par la Fondation selon les conditions contractuelles, réglementaires et légales et la stratégie de placement que j'ai choisie. Les directives de placement énoncées dans l'art. 19a OLP en relation avec les art. 49 à 58 OPP2 sont déterminantes. Par ailleurs, par la présente, je mandate le gestionnaire de fortune de faire, en mon nom, des déclarations, d'effectuer des tâches administratives (p. ex. instructions, ordres, mutations ou communications), de consulter et de gérer les avoirs en espèces et/ou en titres de mon avoir de prévoyance via le site internet mis à disposition par la Fondation.

Choix de
l'investissement

Stratégie de placement/choix de produit	Frais forfaitaires (p.a.)		
	Fondation	Gestionnaire de fortune	Total

Multi Fund
Invest

☐ Solutions fonds à partir de 250 000 CHF par dépôt.

Compare Invest Universe

CHF 45 de ticket fee ainsi qu'éventuels frais de transaction applicables.

0.45 %

_____ %

_____ % (max. 1.20 %)

Open Universe

CHF 60 de ticket fee ainsi qu'éventuels frais de transaction applicables.

0.60 %

_____ %

_____ % (max. 1.30 %)

L'indemnité forfaitaire de la Fondation et le ticket fee sont débités en fonction de l'univers d'investissement appliqué:

Banque dépositaire:

Graubündner Kantonalbank

Compte additionnel en devise étrangère:

☐ EUR

☐ USD

☐ GBP

Échéances: les investissements, resp. les désinvestissements ont lieu sur ordre du client (après contrôle).

Mandate Invest

☐ Mandat de gestion de fortune avec investissements directs à partir de CHF 750 000.

Mandat de gestion de fortune individuel*

0.45 %

_____ %

_____ % (max. 1.45 %)

Banque dépositaire:

Bank Julius Bär & Co. AG

Compte additionnel en devise étrangère:

☐ EUR

☐ USD

☐ GBP

* Les frais de la banque dépositaire sont à la charge du client.

Les frais forfaitaires annuels ci-dessus couvrent l'ensemble des coûts, honoraires, frais et dépenses en rapport avec l'exercice de l'ensemble des fonctions et tâches des participants concernant le compte/dépôt du preneur de prévoyance. En sont exclus frais, spreads de change et taxes de tiers (p. ex. TVA, droit de timbre, etc.).

Frais forfaitaires

Les frais forfaitaires sont prélevés conformément au règlement des frais et débités du compte du preneur de prévoyance.

Visa du client



Feuille de conclusion

Preneur de prévoyance	Numéro de client/portefeuille Nom Prénom
Déclaration	Par la présente, je déclare que toutes mes données sont véridiques et demande l'ouverture du compte/dépôt souhaité. Je confirme avoir lu et compris tous les règlements de fondation ainsi que les conditions générales de la Fondation et déclare en accepter le contenu. Les règlements de fondation et les conditions générales en vigueur sont publiés sur le site internet lealta.ch et se trouvent dans la rubrique «Règlements de fondation/Conditions générales».
Échange de données/ Autorisation de renseignement	Je libère la Fondation et ses mandataires de toutes les obligations de garder le secret telles que définies dans le droit suisse ou tout autre droit applicable, qui pourrait exclure le droit de divulguer de telles informations (p. ex. art. 62 LPD) et suis d'accord que la Fondation partage certaines de mes données conformément à sa déclaration de protection des données. Les données sont en particulier communiquées pour fournir les produits et les services de la Fondation que je demande, mais aussi, selon les cas, à des fins de marketing propres. Par la présente, je donne mon accord concernant la communication de mes données personnelles dans le cadre de la communication de données susmentionnée, le cas échéant à des destinataires étrangers (correspondance par e-mail, centres de calcul), et mandate la Fondation de procéder à cette communication. La déclaration de protection des données en vigueur est toujours disponible sur le site internet lealta.ch dans la rubrique «Déclaration de protection des données».
Déclaration contrôle des risques/ Investissements	Je confirme avoir répondu par la vérité à toutes les questions et que le profil risque que j'ai choisi correspond à ma propension au risque. Ma décision d'investissement a été prise sur la base de mes connaissances en termes d'investissement, mes objectifs et mon horizon de placement. Aucune promesse de rendement ne m'a été délivrée. Par ailleurs, j'ai conscience que l'horizon de placement choisi peut-être influencé par des événements situés hors de ma sphère d'influence (p. ex. licenciement, invalidité, décès). Je sais que des pertes peuvent résulter de l'investissement dans des titres et d'autres types de placement (p. ex. sur les cours, les intérêts, les devises étrangères ou la contrepartie) et que j'en porte seul/e le risque.
Signature	Lieu, date Signature du preneur de prévoyance
Pièces jointes	☐ Copie du passeport/carte d'identité (avec photo et signature visible) * ☐ Ordre de virement ☐ Feuille de restrictions (pour Mandate Invest) ☐ Mandat de gestion de fortune (pour Mandate Invest) ☐ Demande d'accès à Liberty Connect ☐ E-Mail Waiver (seulement pour Multi Fund Invest) * documents obligatoire
Conseiller	(à remplir par le conseiller uniquement) Le conseiller confirme à la Fondation avoir accompli son devoir d'informer le preneur de prévoyance au moment de remplir le document «contrôle du risque» et lorsque celui-ci a choisi en toute indépendance sa stratégie de placement. À cet égard, le conseiller confirme à la Fondation qu'il a expliqué au preneur de prévoyance les possibilités d'investissement et les risques et coûts y afférents, y compris les éventuelles possibilités étendues de placement selon l'art. 50, al. 4 OPP2 et qu'il a présenté au preneur de prévoyance la stratégie de placement à risque faible ou la solution compte (niveau de risque 1).
	Nom/Prénom Succursale Lieu, date Signature du conseiller

Ordre de virement pour les anciennes institutions du 2ème pilier

Expéditeur (Donneur d'ordre/preneur de prévoyance)	Nom	Prénom
	Rue, n°.	NPA, Lieu
Institution du 2ème pilier	Nom et adresse de l'ancienne institution de prévoyance/fondation de libre passage/assurance (mandataire)	
	Date de la sortie	
Ordre de virement	Par la présente, je charge le mandataire figurant ci-dessus de transférer la prestation de sortie suivante sur mon compte de libre passage auprès de Lealta Fondation de libre passage au moyen du bulletin de versement joint. ☐ Montant total CHF _____ (option) ☐ Montant partiel en CHF _____ (pas possible pour les comptes/polices de libre passage) Les éventuels titres détenus sont à traiter comme suit (joindre le relevé de dépôt actuel): ☐ Vendre et virer le solde selon bulletin de versement ☐ Transférer les titres selon les instructions de livraison jointes et virer le solde résiduel selon le bulletin de versement joint. Veuillez indiquer à titre de référence le prénom et le nom ainsi que le numéro d'assuré du preneur de prévoyance.	
Institution du 2ème pilier	Nom et adresse de l'ancienne institution de prévoyance/fondation de libre passage/assurance (mandataire)	
	Date de la sortie	
Ordre de virement	Par la présente, je charge le mandataire figurant ci-dessus de transférer la prestation de sortie suivante sur mon compte de libre passage auprès de Lealta Fondation de libre passage au moyen du bulletin de versement joint. ☐ Montant total CHF _____ (option) ☐ Montant partiel en CHF _____ (pas possible pour les comptes/polices de libre passage) Les éventuels titres détenus sont à traiter comme suit (joindre le relevé de dépôt actuel): ☐ Vendre et virer le solde selon bulletin de versement ☐ Transférer les titres selon les instructions de livraison jointes et virer le solde résiduel selon le bulletin de versement joint. Veuillez indiquer à titre de référence le prénom et le nom ainsi que le numéro d'assuré du preneur de prévoyance.	
Institution du 2ème pilier	Nom et adresse de l'ancienne institution de prévoyance/fondation de libre passage/assurance (mandataire)	
	Date de la sortie	
Ordre de virement	Par la présente, je charge le mandataire figurant ci-dessus de transférer la prestation de sortie suivante sur mon compte de libre passage auprès de Lealta Fondation de libre passage au moyen du bulletin de versement joint. ☐ Montant total CHF _____ (option) ☐ Montant partiel en CHF _____ (pas possible pour les comptes/polices de libre passage) Les éventuels titres détenus sont à traiter comme suit (joindre le relevé de dépôt actuel): ☐ Vendre et virer le solde selon bulletin de versement ☐ Transférer les titres selon les instructions de livraison jointes et virer le solde résiduel selon le bulletin de versement joint. Veuillez indiquer à titre de référence le prénom et le nom ainsi que le numéro d'assuré du preneur de prévoyance.	
Signature	Lieu, date	Signature du preneur de prévoyance
Annexes	– Bulletin de versement de la Fondation – Instructions de livraison de la Fondation (en cas de transfert de titres) – Relevé de dépôt actuel du preneur de prévoyance (en cas de transfert de titres)	
Confirmation de la nouvelle fondation	Par la présente, nous confirmons que le compte de libre passage est un compte du preneur de prévoyance auprès de Lealta Fondation de libre passage selon les art. 82 LPP et art. 19 al. 1 – 2 LFLP. Lealta Fondation de libre passage, Schwyz	
Signature	Signature Fondation	

Stratégies de placement (comme information pour Multi Fund Invest)

Restrictions selon la loi (OPP2)		Stratégies de placement 1 – 3			Possibilités de placement étendues avec stratégies de placement 4 – 6		
Stratégie de placement Stratégie de placement choisie selon l'analyse du profil de risque		1	2	3	4	5	6
Espèces	100% Avoirs bancaires ainsi que placements du marché monétaire avec une durée maximale de douze mois.	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Créances	100% obligations 10% par débiteur, sauf s'il s'agit de la Confédération, d'instituts de lettres de gage et d'obligations de caisse avec des banques suisses, 100% par débiteur sont alors possibles. 50% titres de gage immobilier, lettres de gage	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Actions	50% 5% par participation	0%	25%	40%	60%	80%	100%
Immobiliers	30%, dont maximum 1/3 à l'étranger Seulement des placements collectifs ou des sociétés d'investissement cotées en Bourse avec NAV. 5% par propriété	0%	30%	30%	50%	50%	50%
Placements alternatifs	15% Uniquement des placements collectifs diversifiés sans versement complémentaire obligatoire ou des sociétés d'investissement cotées en Bourse avec NAV. Placements non diversifiés, max. 5% par fonds/placement collectif de capitaux.	0%	15%	15%	20%	20%	20%
Devises étrangères	30%	0%	30%	30%	60%	60%	60%*

* En cas de résidence à l'étranger

Condition: domicile du preneur de prévoyance à l'étranger
(veuillez joindre un justificatif de domicile actuel)

Jusqu'à 80% dans la monnaie du pays de destination du preneur de
prévoyance, en espèces ou en placements à revenu fixe ou en fonds
d'obligations.

Max. 80%

Monnaie EUR USD GBP CAD AUD

Feuille de restrictions (pour Mandate Invest)

Preneur de
prévoyance

Numéro de client/portefeuille

Nom

Prénom

Sur la base du contrôle du risque et du profil risque et en tenant compte du règlement de fondation applicable, je demande à la Fondation d'appliquer les restrictions suivante:

	Restrictions selon la loi (OPP2)	Stratégies de placement 1 - 3			Possibilités de placement étendues avec stratégies de placement 4 - 6			Le cas échéant, restrictions en tant que valeur maximale (peut rester vide)
	Stratégie de placement Stratégie de placement choisie selon l'analyse du profil de risque	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐	6 ☐	
Espèces	100% Avoirs bancaires ainsi que placements du marché monétaire avec une durée maximale de douze mois.	100%	100%	100%	100%	100%	100%	_____ %
Créances	100% obligations 10% par débiteur, sauf s'il s'agit de la Confé- dération, d'instituts de lettres de gage et d'obli- gations de caisse avec des banques suisses, 100% par débiteur sont alors possibles. 50% titres de gage immobilier, lettres de gage	100%	100%	100%	100%	100%	100%	_____ %
Actions	50% 5% par participation	0%	25%	40%	60%	80%	100%	_____ %
Immobiliers	30%, dont maximum 1/3 à l'étranger Seulement des placements collectifs ou des sociétés d'investissement cotées en Bourse avec NAV. 5% par propriété	0%	30%	30%	50%	50%	50%	_____ %
Placements alternatifs	15% Uniquement des placements collectifs diversifiés sans versement complémentaire obligatoire ou des sociétés d'investissement cotées en Bourse avec NAV. Placements non diversifiés, max. 5% par fonds/ placement collectif de capitaux	0%	15%	15%	20%	20%	20%	_____ %
Devises étrangères	30%	0%	30%	30%	60%	60%	60%*	_____ %

* En cas de résidence à l'étranger

Condition: domicile du preneur de prévoyance à l'étranger
(veuillez joindre un justificatif de domicile actuel)

Jusqu'à 80% dans la monnaie du pays de destination du preneur de
prévoyance, en espèces ou en placements à revenu fixe ou en fonds
d'obligations.

Max. 80%

Monnaie ☐ EUR ☐ USD ☐ GBP ☐ CAD ☐ AUD

Signatures

Lieu, date

Signature du preneur de prévoyance

Lieu, date

Signature du conseiller

Demande d'accès à Liberty Connect

Preneur de
prévoyance

Numéro de client	Numéro d'assuré (AVS)
Nom *	Prénom *
Rue, n° *	NPA, lieu, pays *
Date de naissance *	Numéro de portable *
Adresse e-mail *	
* Champs obligatoires	

Moyens
d'identification

Le nom d'utilisateur et le mot de passe pour Liberty Connect seront envoyés par courrier.

Autorisation
compte/dépôt

Je suis d'accord que tous mes comptes/dépôts actuels et futurs en lien avec mes différents rapports de prévoyance avec une ou plusieurs des institutions de prévoyance (ci-après nommée «Fondation» ou «Fondations») qui proposent Liberty Connect soient automatiquement activés dans Liberty Connect. Ceci s'applique également automatiquement aux éventuels futurs rapports de prévoyance avec des fondations pas encore actives/existantes. **Remarque:** La Fondation avec laquelle un rapport de prévoyance correspondant a été conclu pour le compte/dépôt activé est le partenaire contractuel de Liberty Connect.

Déclaration

Je confirme que toutes les informations indiquées sont exactes et demande l'accès à Liberty Connect. Dès réception du code d'accès, je prends acte de l'utilisation de Liberty Connect pour consulter les informations relatives à mes comptes. Par la présente, j'accepte que toute transmission de documents relatifs à mes comptes soit effectuée exclusivement par Liberty Connect, notamment ceux relatifs aux avoirs en titres et espèces et ceux portant sur les transactions, ainsi que toutes les notifications (y compris relevés de fin d'année et attestations fiscales). Par ailleurs, je confirme avoir lu les conditions générales applicables à Liberty Connect et les accepte pleinement comme faisant partie intégrante du contrat. **Les conditions en vigueur pour Liberty Connect sont publiés sur le site internet liberty.ch et se trouvent sous la rubrique «Règlements de fondation/Conditions générales».**

Signature

Lieu, date	Signature du preneur de prévoyance
------------	------------------------------------

La demande doit être envoyée par courriel ou en original à l'adresse figurant ci-dessous.

E-Mail Waiver

Déclaration sur la communication par e-mail pour les clients «Multi Fund Invest»

Preneur de prévoyance:

Numéro de client	
Nom*	
Prénom*	
Rue, n°*	
NPA, localité*	
Pays*	
Date de naissance*	
N° tél.*	
Adresse e-mail autorisée*	

* Champs obligatoires

Le preneur de prévoyance déclare qu'il souhaite communiquer, échanger des informations et données et transmettre des mandats ou des instructions à la Fondation en rapport avec le produit Multi Fund Invest (ci-après «**MFI**») par e-mail non crypté (ci-après «**correspondance par e-mail**») pour chaque compte/dépôt existant et futur ouvert auprès d'une des fondations de prévoyance suivantes (Liberty Fondation de libre passage et/ou Lealta Fondation de libre passage et/ou Liberty 3a Fondation de prévoyance, toutes nommées ci-après «**Fondation**»). À cet effet, le preneur de prévoyance reconnaît les conditions du présent accord sur la communication par e-mail (ci-après «**Déclaration**») comme contraignantes pour lui.

1. Champ d'application de la Déclaration

La présente déclaration est automatiquement valable (sans autre intervention) pour chaque compte/dépôt existant et futur du preneur de prévoyance auprès d'une des fondations susmentionnées. La partie contractante de la présente déclaration est la Fondation parmi les fondations susmentionnées avec laquelle le preneur de prévoyance a conclu une relation de prévoyance pour un compte/dépôt. En outre, cette déclaration n'est valable qu'en relation avec le produit MFI.

2. Communications et ordres du preneur de prévoyance à la Fondation

1 Le preneur de prévoyance reconnaît que l'ensemble des messages, ordres et instructions qui parviennent à la Fondation avec l'adresse électronique autorisée comme expéditeur sont considérés comme ayant été rédigés et autorisés par lui, et ce indépendamment du fait que l'e-mail provienne effectivement de lui ou non. En outre, le preneur de prévoyance

reconnaît sans réserve toutes les transactions enregistrées sur ses comptes/dépôts ou mutations effectuées sur ceux-ci dont l'ordre a été donné par mail au moyen de son adresse e-mail autorisée.

- 2 Les ordres de bourse envoyés par e-mail sont uniquement pris en compte pour le traitement s'ils sont envoyés depuis l'adresse e-mail autorisée de l'expéditeur et reçu exclusivement dans la boîte aux lettres électronique invest@liberty.ch.
- 3 Le preneur de prévoyance est conscient du fait que la Fondation vérifie uniquement si l'adresse e-mail de l'expéditeur des e-mails qu'elle reçoit est l'adresse e-mail autorisée figurant dans la présente Déclaration. La Fondation ne procède à aucun autre examen d'identité.
- 4 Le preneur de prévoyance accepte que la communication par e-mail soit traitée dans le cadre du cours habituel des affaires durant les heures de bureau ordinaires et sans priorité

horaire au mieux des possibilités de la Fondation. Par ailleurs, un traitement dans les délais n'est pas garanti.

- 5 Sous réserve du chiffre 5, al. 4 de la présente Déclaration, les messages, ordres ou instructions du preneur de prévoyance, dont l'expéditeur est l'adresse e-mail autorisée, remplissent toute éventuelle formalité réglementaire ou contractuelle prévue (p. ex. forme écrite).

3. Messages de la Fondation au preneur de prévoyance

- 1 Les messages de la Fondation qui sont envoyés au preneur de prévoyance à l'adresse e-mail autorisée, sont considérés comme valablement notifiés, en complément des dispositions pertinentes des règlements et des conditions générales de la Fondation en vigueur.
- 2 La Fondation ne garantit pas, en particulier en raison des risques énumérés ci-après sous chiffre 4, qu'un e-mail affichant la Fondation comme expéditeur (domaine: «@liberty.ch») provient effectivement de la Fondation.

4. Risques liés à la communication par e-mail

Le preneur de prévoyance garantit à la Fondation qu'il est informé et sait en particulier

- que la communication par e-mail transite de manière non cryptée via un réseau ouvert, accessible à tous (internet) et que les informations peuvent par conséquent être consultées par des tiers et qu'il est par conséquent possible d'en déduire qu'il existe une relation contractuelle avec la Fondation;
- que la voie de transmission n'est pas contrôlable et qu'elle peut être transfrontalière, même si l'expéditeur et le destinataire sont dans le même pays;
- que des tiers non autorisés peuvent, sans grand effort, consulter les e-mails non cryptés, les surveiller et les manipuler à leur insu (p. ex. usurpation d'identité et modification du contenu des e-mails);
- que le destinataire n'est pas en mesure de contrôler l'intégrité de l'expéditeur ni l'intégralité de contenu d'un e-mail;
- que la protection des données ne peut être garantie;
- que la communication par e-mail peut être retardée ou interrompue suite à des erreurs de transmission, des défauts techniques, des interruptions, des dérangements, des ingérences illégales, une surcharge du réseau ou d'autres insuffisances des opérateurs de réseau;
- que les e-mails peuvent contenir des virus ayant un potentiel de nuisance considérable.

5. Obligations du preneur de prévoyance

- 1 Le preneur de prévoyance est tenu d'informer sans délai par écrit la Fondation (pas par e-mail) si pour une quelconque raison l'adresse e-mail autorisée n'est plus valable ou qu'il soupçonne que des tiers non autorisés ont pris connaissance de l'adresse e-mail autorisée et/ou y ont accédé et pourraient abuser du système de courrier électronique.

- 2 Si le preneur de prévoyance souhaite modifier l'adresse e-mail autorisée, il est tenu de signer une nouvelle Déclaration. L'ancienne adresse e-mail autorisée du preneur de prévoyance est remplacée par la conclusion de la nouvelle Déclaration.

- 3 La Fondation est en tout temps autorisée (mais pas obligée) de demander au preneur de prévoyance qu'il justifie de son identité sous une autre forme (p. ex. par sa signature ou une présentation en personne), indépendamment du fait que la présente Déclaration existe.

- 4 Le preneur de prévoyance reconnaît que, nonobstant la présente Déclaration, il doit toujours, pour la validité de certaines opérations, remplir les formalités prévues par le règlement ou le contrat. Dans ces opérations, il s'agit notamment du paiement de prestations de prévoyance, du transfert de l'avoir de prévoyance dans une autre institution reconnue de la prévoyance professionnelle/liée, de la définition du profil de risque ou d'un changement de stratégie d'investissement. Par ailleurs, le preneur de prévoyance doit également, sur demande correspondante de la part de la Fondation, remplir au préalable les formalités prévues par le règlement ou le contrat dans tous les autres types d'opérations.

- 5 Les éventuels dommages découlant d'un non-respect de l'ensemble des formalités exigées par la Fondation sont à la charge du preneur de prévoyance.

6. Interruption ou arrêt de la communication par e-mail

La Fondation se réserve le droit d'interrompre ou de mettre un terme définitif à tout moment à la communication par e-mail avec le preneur de prévoyance à sa seule discrétion et sans avoir à se justifier. La Fondation n'assume aucune responsabilité pour d'éventuels dommages résultant d'une telle interruption ou d'un tel arrêt.

7. Responsabilité

- 1 Par la présente Déclaration, le preneur de prévoyance assume toute la responsabilité des risques et conséquences liés à la communication par e-mail, en particulier (mais pas uniquement) les risques figurant au chiffre 4 de la présente Déclaration tel que les manipulations, les erreurs de transmission, les dérangements et les interruptions du service internet «e-mail» ou d'autres carences d'internet.
- 2 La Fondation exclut – dans la mesure où la loi le permet – toute responsabilité pour les dommages directs et indirects ainsi que pour les dommages consécutifs que le preneur de prévoyance subit ou pourrait subir en raison de ou en relation avec l'utilisation de la communication par e-mail.

8. Libération du secret professionnel

La communication par e-mail permet à des tiers non autorisés de tirer des conclusions quant à une relation d'affaires existante entre le preneur de prévoyance et la Fondation. Le preneur de prévoyance libère donc expressément la Fondation, y compris

ses organes, ses représentants et ses mandataires, de toutes les obligations légales de garder le secret (art. 62 de la loi fédérale sur la protection des données «LPD» et, dans la mesure où il est applicable, art. 86 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité «LPP») par rapport à la communication par e-mail.

Signature

Lieu, date

9. Durée et résiliation de la présente Déclaration sur la communication par e-mail

La présente déclaration entre en vigueur par la signature du preneur de prévoyance. Elle peut être résiliée en tout temps par écrit par les deux parties (pas par e-mail). Elle devient toutefois automatiquement caduque (sans autre intervention) lorsqu'un événement au sens de l'art. 35 du droit des obligations (p. ex. perte de l'exercice des droits civils ou mort) survient, au plus tard au moment où tous les comptes/dépôts sont soldés et qu'aucune relation d'affaires ne subsiste avec une des fondations susmentionnées.

Signature

10. Divers

- 1 La Fondation peut en tout temps modifier les conditions de la présente Déclaration. La Fondation informe le preneur de prévoyance de toute modification des conditions par écrit ou par tout autre moyen approprié. Les nouvelles conditions sont réputées comme acceptées par le preneur de prévoyance si celui-ci ne les conteste pas dans un délai d'un mois à compter de la communication.
- 2 Par ailleurs, les autres règlements valables (règlement de prévoyance, règlement de placement, règlement d'organisation, règlement des frais et autres éventuels documents) et les conditions générales de la Fondation sont applicables.

11. Droit applicable et for juridique

Le droit applicable et le for juridique sont déterminés par les dispositions pertinentes du règlement de prévoyance de la Fondation en vigueur.